

COMMUNE DE SAINT-GEORGES D'OLERON

Plan Local d'Urbanisme

6d – SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS

DOSSIER D'ARRET
Conseil municipal du 15/12/2025

Le maire,
Dominique RABELLÉ



Secteurs d'information sur les sols

La commune de Saint-Georges-d'Oléron n'est concernée par aucun secteur d'information sur les sols, à la date du 4 décembre 2025. (Source : www.georisques.gouv.fr, le 04/12/2025)
--

L'article L.125-6 du code de l'environnement prévoit que l'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS). Ceux-ci comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement. L'élaboration des SIS par l'Etat est en cours sur l'ensemble du territoire. Dans le département de la Charente-Maritime, les SIS sont publiés.

En complément des SIS, l'information de l'administration concernant des pollutions suspectées ou avérées (ex-BASOL) a été consultée. Les informations de l'administration sont généralement associées à des diagnostics de sols réalisés dans le cadre d'une cessation d'activité d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), à des recherches historiques documentaires, à des travaux, à des transactions ou changements d'usage du site ou projet d'aménagement, et, à la demande de l'administration, à des analyses de la qualité des eaux (captages d'alimentation en eau potable, puits, eaux superficielles) et enfin aux actions engagées lors de pollutions accidentelles.

La base de données recensant les pollutions suspectées ou avérées ne comporte aucun site localisé sur la commune de Saint-Georges-d'Oléron.